

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays Loudunais

ENTRE

La Communauté de communes du Pays Loudunais

Représentée par son Président, Joël DAZAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 décembre 2021,

Ci-après désignée par « la CCPL »,

D'une part,

ET

L'État,

*Représenté par Mme Chantale CASTELNOT, Préfète de la Vienne,
Ci-après désigné par « l'État » ;*

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Loudunais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La CCPL a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base des réflexions actuellement menées par la CCPL dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Loudunais

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

S'appuyant sur les enjeux liés aux trois grands domaines de transition, la CCPL s'est engagée dans l'élaboration de son premier projet de territoire. Cette démarche repose en premier lieu sur une analyse des atouts, fragilités et leviers de développement pour le territoire. Cette analyse a été enrichie par les contributions de l'ensemble des élus du territoire communautaire et le regard des habitants à travers une consultation citoyenne.

Sur cette base, une approche plus prospective a été construite dans le cadre d'ateliers thématiques ouverts aux élus et acteurs socio-économiques du territoire.

Cette démarche créative et participative révèle une ambition de « reconquête » qui vient irriguer de manière transversale la stratégie de développement portée par le projet de territoire.

L'expression de l'ensemble des acteurs locaux permet de décliner cette ambition de reconquête dans quatre directions complémentaires :

- *En premier lieu, une reconquête de la ruralité et de ses ressources. Les différents débats ont montré l'attachement des acteurs locaux à la dimension rurale du territoire et à la qualité de vie qu'elle offre. Dans le contexte marqué par les bouleversements liés à la crise sanitaire, au changement climatique..., cette identité rurale doit être affirmée avec force comme un atout pour le développement du territoire. Les ressources naturelles, industrielles et agricoles, humaines dont dispose le Pays Loudunais doivent ainsi être appropriées et valorisées par les acteurs locaux comme de puissants leviers de développement.*
- *En second lieu, cette ambition de reconquête passe par la place et le rôle de Loudun, ville centre du territoire communautaire. Celle-ci doit jouer pleinement son rôle à travers une attractivité confortée en matière d'habitat, de dynamique économique, d'offre d'équipements et de services au public. La ville dispose d'ores et déjà d'équipements et de services structurants pour l'ensemble du territoire communautaire. Ceux-ci doivent être renforcés, en matière de formation, commerciale, culturelle, de loisirs... ils doivent aussi être accessibles par une offre de mobilité adaptée.*

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

- La troisième direction concerne les coopérations que le Pays Loudunais entend développer avec les territoires voisins du fait de sa situation géographique spécifique. Les champs de coopération identifiés sont variés et nombreux ; ils devront faire l'objet d'un travail approfondi pour répondre aux attentes des acteurs locaux.
- Enfin, l'ambition de reconquête concerne l'image et la fierté locale. La concertation autour du projet de territoire a monté l'importance de cette dimension : les habitants et acteurs socio-économiques du territoire doivent porter une vision positive du territoire et en devenir en quelque sorte les « meilleurs ambassadeurs ». Il s'agit d'une aspiration forte qui doit se concrétiser dans l'attractivité globale du territoire, dans sa capacité à accueillir de nouveaux habitants – particulièrement des jeunes - et des porteurs de projet.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur la démarche de concertation engagée au cours de l'année 2021 en vue de construire le premier Projet de territoire de la CCPL. Pour mettre en œuvre l'ambition de reconquête qui guide les acteurs locaux, le CRTE s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : Impulser une attractivité renouvelée**
- **Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais**
- **Orientation 3 : Être acteur de la transition écologique et énergétique**
- **Orientation 4 : Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie**
- **Orientation 5 : Une orientation stratégique complémentaire et transversale vise à renforcer les coopérations avec les territoires voisins.**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la

Accusé de réception en préfecture
086-2486004-20210216-0000000088-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- *Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- *Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- *Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- *Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*
- *Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*
- *Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).*

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Concernant la CCPL, cette coopération territoriale s'exprime au travers du Contrat de Cohésion et de Dynamisation avec le territoire du Thouarsais en matière de développement économique (sur les circuits courts) et en matière d'ingénierie de projets de développement touristique (autour de la Dive)

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCPL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement
Accusé de réception préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Accusé de réception en préfecture
086-24860044
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- de Mme la Préfète du Département ou son représentant
- du Président de la CCPL
- du Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'optimisation des ressources
- de la Vice-présidente en charge du développement économique
- du Vice-Président en charge de l'environnement
- de la Vice-Présidente en charge du développement touristique
- du Vice-président en charge des services à la population et aux familles
- de la Vice-présidente en charge de la santé et du développement social

du Vice-président en charge de la culture, du patrimoine et de la coopération décentralisée
 Accusé de réception en préfecture
 086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2021
 Date de réception préfecture : 16/12/2021

- des services de l'Etat
- des services de la CCPL, et notamment la Direction Générale

Sa composition et son fonctionnement seront ajustés autant que de besoin.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Version au 2 février 2021

10/15

d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Impulser une attractivité renouvelée

Indicateur	Unité	Péodicité de mise à jour	Source
Taux de création d'entreprises	Pourcentage	Annuelle	Insee
Installations d'entreprises	Nombre	Annuelle	Insee, CCPL
Evolution du nombre d'apprentis par niveau et domaine emploi formation	Nombre	Annuelle	
Part des logements et locaux professionnels éligibles au THD	Pourcentage	Annuelle	ARCEP, Département Vienne
Ménages bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement	Nombre	Annuelle	CCPL
Bâtiments patrimoniaux rénovés	Nombre	Annuelle	Communes, CCPL, Office de tourisme

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

Indicateur	Unité	Péodicité de mise à jour	Source
Création de tiers-lieux	Nombre	Annuelle	CCPL, communes
Suivi de la vacance commerciale	Pourcentage	Annuelle	CCPL
Aménagements centres-bourgs	Nombre d'opérations réalisées	Annuelle	Communes, CCPL
Production de logements (dont logement social)	Nombre	Annuelle	Bailleurs sociaux communes
Habitants ayant bénéficié d'un accompagnement du Service Public de la rénovation de l'habitat (SPRH)	Nombre	Annuelle	CCPL

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Orientation 3 : Être acteur de la transition écologique et énergétique

Indicateur	Unité	Péodicité de mise à jour	Source
Logements et bâtiments publics réhabilités	Nombre	Annuelle	CCPL, ANAH, SPRH
Consommation d'énergie finale des bâtiments publics	MWh	Annuelle	Communes, CCPL
Production de déchets	Tonnes/an Kilogramme/hab/an	Annuelle	CCPL
Déchets recyclés	Tonnes/an Kilogramme/hab/an	Annuelle	CCPL
Part des ENR dans le mix énergétique	Pourcentage	Annuelle	Syndicat Energies Vienne
Total de l'énergie renouvelable produite	GWh	Annuelle	Syndicat Energies Vienne
Exploitations labellisées/certifiées	Nombre	Annuelle	Chambre d'Agriculture de la Vienne

Orientation 4 : Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie

Indicateur	Unité	Péodicité de mise à jour	Source
Part modale de la voiture	Pourcentage	Annuelle	Insee
Places de stationnement dans les aires de covoiturage	Nombre	Annuelle	Communes/CCPL/Département de la Vienne
Voies nouvelles dédiées aux transports en commun	Kilomètre	Annuelle	CCPL, Région
Aménagements cyclables sécurisés	Kilomètre	Annuelle	Communes/CCPL/Département
Vélos en libre-service	Nombre	Annuelle	CCPL

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de POITIERS

Signé à LOUDUN le 17 décembre 2021

Le Président
Joël DAZAIS


La préfète de la Vienne
Chantal CASTELNOT
Par délégation
le sous-préfet de
l'arrondissement de Châtellerault

Christophe PECATE

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Version au 2 février 2021

14/15

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20211208-CC-2021-12-058-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021



STRATEAL

STRATEGIE - DEVELOPPEMENT - CONCERTATION

Pays Loudunais

Communauté de communes

CRTE – Annexe I

Les orientations stratégiques

1^{er} décembre 2021 – 21008-crte_annexeI

4 rue de la Mare Adam - 92370 Chaville

Normandie –Ouest : 9 venelle au lièvre – 14114 Ver sur Mer

Tél. : 09 72 93 55 16 - info@strateal.fr

SARL au capital de 15 000€ - 442 095 394 RCS NANTERRE - NAF 741G

Les orientations stratégiques pour le CRTE

Une ambition de reconquête qui irrigue la stratégie



Les orientations



Orientation 1: Impulser une attractivité renouvelée

Orientation 2 :Améliorer le bien vivre en Pays Loudunais

Orientation 3 :Etre acteur de la transition écologique et énergétique

Orientation 4 :Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie

Orientation transversale : Développer les coopérations

Orientation I : Impulser une attractivité renouvelée

- **Renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises**
 - Élaborer une stratégie de développement économique cohérente avec « l'identité verte » du Pays Loudunais
 - Adapter l'offre foncière aux besoins des entreprises
 - Développer une offre immobilière souple et adaptable (ateliers relais, pépinière d'entreprises par exemple)
 - Assurer l'accès des entreprises aux réseaux numériques
 - Mettre en place un service d'accompagnement et mobiliser les réseaux d'appui
 - *Mise en place d'une équipe dédiée au développement opérationnel*
 - *Mise en réseau des acteurs locaux, industriels et autres*
- **Attirer les jeunes, susciter les vocations**
 - Conforter et valoriser l'offre locale de formation
 - Renforcer les liens entre les entreprises et les institutions
 - *Anticipation des besoins des entreprises (GPEC)*
 - *Promotion des offres locales de stages et d'alternance – valorisation des entreprises exemplaires*
 - Développer un projet ambitieux autour du lycée professionnel
 - Favoriser la création d'une offre de loisirs adaptées aux attentes des jeunes (bowling, Laser Game...)

Orientation I : Impulser une attractivité renouvelée

- **Cultiver un imaginaire du « Pays Loudunais »**
 - **Définir une vision de la « Destination Pays Loudunais »**
 - *Construction d'une vision autour des éléments communs du territoire (nature, œnotourisme, agritourisme, sites remarquables, personnalités fortes)*
 - **Diffuser l'identité du Pays Loudunais**
 - *Sensibilisation des habitants comme ambassadeurs du territoire, développement d'une fierté locale*
 - *Accueil des nouveaux habitants, une intégration facilitée*
 - *Création / développement de lieux de lien social, de convivialité (tiers-lieux)*
 - *Mobilisation des acteurs locaux autour d'un événement fédérateur, lié à l'identité locale (Prix Renaudot)*
 - *Valorisation des atouts, une meilleure communication*
 - **Engager un marketing de territoire via les réseaux sociaux**
 - *Utilisation des nouveaux outils numériques*
 - *Professionnalisation de l'offre de service (vente de produits...)*

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

- **Maintenir ou développer le niveau de services et d'équipements proposé aux habitants**
 - **Assurer la présence des services de santé essentiels et de proximité**
 - *Hôpital de Loudun*
 - *SAMU*
 - **Poursuivre le développement de l'offre de santé**
 - Accueil de professionnels de santé au sein des maisons de santé
 - Favoriser le développement de la télémédecine
 - **Veiller à la présence des services éducatifs, assurer le maillage et harmoniser l'offre de services sur le territoire**
 - *Coordination et harmonisation de la politique éducative*
 - *Services scolaires, périscolaires et extrascolaires*
 - *Structures petite enfance (MAM...)*
 - **Développer des modes de garde individuel et collectif**
 - *Renforcer le maillage des structures d'accueil des jeunes enfants*
 - *Favoriser l'émergence d'une offre d'accompagnement à la parentalité*

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

- **Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants**
 - **Renforcer le maillage du territoire, harmoniser les pratiques**
 - *Renforcement et mise en cohérence du réseau de lecture publique autour de la médiathèque de Loudun (tête de réseau) et des autres sites du territoire*
 - *Adaptation de l'offre d'enseignement musical à l'échelle du territoire communautaire*
 - *Renforcement et professionnalisation des intervenants (mutualisation)*
 - **Consolider la dynamique associative**
 - *Encouragement à la mutualisation/coordination des activités associatives (concurrence entre manifestations, utilisation des équipements locaux...)*
 - *Soutien à la vie associative (centre de ressources, conventions d'objectifs...)*

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

- **Développer l'animation locale et socio-culturelle sur le territoire**
 - Renforcer/développer l'offre de lieux de vie conviviaux et de partage, en lien avec les bassins de vie limitrophes
 - Développer un lieu ressources pour les jeunes ou/et un lieu de rencontre intergénérationnel
 - Créer un ou plusieurs tiers-lieux (café, fablab, espaces coworking,) sur le territoire
- **Accompagner l'accès aux droits, de proximité et à distance**
 - Développer le « Aller vers » pour le déploiement et la connaissance des services
 - Soutenir la mise en place de guichets uniques de proximité pour favoriser l'accès aux droits (Maison France Service)
 - Développer l'accompagnements aux démarches administratives en ligne (conseillers numériques)

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

- **Relancer et soutenir la dynamique du commerce local**
 - Accélérer la transformation du centre ville de Loudun (offre foncière et immobilière, signalétique, stationnement, présence des services, offre de loisirs...)
 - Encourager le « consommer local »
 - Développement d'actions de communication
 - Mise en place de dispositifs incitatifs
 - Recenser et promouvoir les produits locaux

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

- **Répondre aux besoins de logement**

- **Diversifier l'offre**

- *Logements temporaires/courtes durées pour les travailleurs saisonniers*
 - *Logements pour les jeunes en formation / jeunes travailleurs*
 - *Développer le logement chez l'habitant*
 - *Logements pour les séniors (individuels ou collectifs) et des personnes en situation de handicap*
 - *Logements d'urgence*

- **Lutter contre la vacance**

- *Accompagnement des propriétaires bailleurs pour la rénovation/ réhabilitation de leurs logements*

Orientation 3 : Etre acteur de la transition écologique et énergétique

- **Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux de la transition écologique**
 - Mettre en œuvre une planification intercommunale pour favoriser un développement sur des secteurs attractifs
 - Révision des *PLU de Loudun et des communes*
 - Promouvoir un aménagement respectueux de l'environnement
 - *Limitation de l'artificialisation des sols, végétalisation des espaces urbains, biodiversité en ville*
 - *Limitation des nouvelles constructions, reconquête des friches et des espaces délaissés*
- **Accompagner la transition dans les activités agricoles**
 - Encourager une agriculture de conservation et le développement de nouvelles filières à valoriser
 - *Limitation des intrants, lutte contre l'érosion...*
 - *Culture du chanvre, du miscanthus...*
 - Accompagner l'organisation des groupements de producteurs locaux

Orientation 3 : Etre acteur de la transition écologique et énergétique

- **Bien nourrir les habitants**
 - **S'engager pour conserver la plus-value alimentaire sur le territoire**
 - Exploitation de la chaîne de valeur
 - Développement d'activités de transformation / valorisation
 - **Favoriser le développement des productions bio**
 - *Appui sur les filières locales pour la restauration collective*
 - *Politique de prix attractive pour une restauration collective de qualité*
 - **Orienter la consommation vers les produits de saison**
 - Activités de maraîchage
 - Développement et promotion des circuits courts alimentaires
 - Marchés de producteurs
 - Tiers-lieu nourricier
 - Légumerie...
 - **Impliquer les acteurs économiques dans la gouvernance d'un projet alimentaire local**
 - *Structures de financement de projets*
 - *Restaurateurs*
 - *Acteurs institutionnels (SAFER...)*



Orientation 3 : Etre acteur de la transition écologique et énergétique

- **Mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergies**
 - Réduire la pollution lumineuse nocturne
 - Réduction de l'éclairage public et des enseignes lumineuses
 - Accompagner les propriétaires occupants dans leurs projets de rénovation
 - Aide à la mobilisation des aides de l'ANAH
 - Aider les entreprises locales qui investissent dans des projets énergétiques
- **Encourager la production d'énergies renouvelables, favoriser un « mix énergétique »**
 - Favoriser le développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés (notamment sites d'activités)
 - Développer la méthanisation en lien avec les acteurs agricoles
 - Question de la géothermie

Orientation 3 : Etre acteur de la transition écologique et énergétique

- **Réduire et valoriser les déchets**
 - Sensibiliser les habitants à la réduction de leurs volumes de déchets
 - *Conduite d'actions de sensibilisation / prévention*
 - Soutenir la création d'unités valorisant les déchets locaux
 - *Soutien à la création de recycleries / ressourceries*
 - Amplifier la valorisation des déchets verts
- **Encourager les pratiques durables**
 - Prendre en compte ce critère dans les politiques locales d'achats publics
 - Faire de la pédagogie autour des enjeux de la transition écologique (stages, interventions scolaires...)

Orientation 4 : Accompagner le développement des mobilités à l'échelle du bassin de mobilité du Loudunais

- **Organiser une offre de mobilité en nord Poitou en relation avec les bassins de mobilité des régions limitrophes**
 - Améliorer le réseau routier pour conforter l'accessibilité du Pays Loudunais
 - Développer la mobilité collective sur le territoire
 - Renforcer l'offre de transport en commun
 - Développer une offre de transport à la demande (TAD) en direction des sites d'emplois et principales villes riveraines
- **Soutenir et renforcer l'offre de transport solidaire sur le territoire**
 - Promouvoir l'offre de transport solidaire du territoire
- **Développer l'usage d'une mobilité plus durable**
 - Aménager des voies de circulation partagées (en lien avec le tourisme : Loire à Vélo et Scandibérique)
 - Encourager le recours au covoitage pour les trajets récurrents
 - Développer les mobilités douces
 - Proposer la location de vélo/voitures électriques dans les communes

Orientation transversale : Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

- Mobilités
- Accès aux services
- Santé
- Développement économique (« Territoire d'industrie »)
- Développement touristique
- Gestion des déchets
- Gouvernance

ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS

Commune / EPCI	Intitulé du projet	Thématique concernée	Descriptif sommaire du projet	Descriptif sommaire des effets attendus	A engager en 2021/2022	Si oui, enveloppe financière prévisionnelle	Partenariats / co-financements sollicités	Pour les projets au-delà de 2022, programmation envisagée
Orientation 1 : Impulser une attractivité renouvelée								
MONCONTOUR	Travaux d'embellissement de la rue d'Ottange...	Paysage et transition écologique	Enfouissement du réseau d'EP au profit de candélabre de style	Amélioration paysage et esthétique/économie locale basée sur le tourisme	X	27 725 € HT	Energie Vienne pour 17 447 € HT	
	Enfouissement réseaux EP et télécommunications « rue Porte aux Dames »	Paysage et transition écologique	Enfouissement du réseau d'EP et télécommunication dans le cadre d'un programme d'enfouissement des réseaux électriques (conjoint Energie Vienne)	Amélioration paysage et esthétique/économie locale basée sur le tourisme	X	105 000 € HT	Sorégies (20 à 50 % pour EP uniquement)	
	Enfouissement réseaux EP et télécommunications « Sauzeau»	Paysage et transition écologique	Enfouissement du réseau d'EP et télécommunication dans le cadre d'un programme d'enfouissement des réseaux électriques (conjoint Energie Vienne)	Amélioration paysage et esthétique/économie locale basée sur le tourisme	X	21 000 € HT (2021) 48 000 € HT 2022	Sorégies (20 à 50 % pour EP uniquement)	
	Restauration église Notre-Dame	Culture et patrimoine	Etude diagnostic pour restauration et valorisation du donjon, chapelle, remparts ruines ancien logis seigneurial	Mise en valeur des vestiges, faciliter accès des visiteurs, valorisation globale du site/économie locale	X	200 000 € HT (AMO+diag+travaux)	Département DRAC Fondation du Patrimoine Région	Travaux 2022-2023
	Travaux aménagement site touristique	Paysage et transition écologique, économique et touristique	Actualisation du profil de baignade Réalisation de travaux de vidange du lac Curage des boues et sédiments Aménagement ludique avec baignade	Réduire le phénomène de prolifération des cyanobactéries Redynamisation des activités de baignade et base nautique Redynamisation économie locale basée sur le tourisme	X	150 000 € HT	Demandes en cours : DETR, CCPL, Département, Agence de l'Eau, Région	Travaux 2021-2022 voir 2023
SAINT-LAON	Restauration église	Culture et patrimoine	Restauration des murs intérieurs Restauration des murs en pierre, sécurisation de la sortie des enfants sur le départementale, pose d'un store banne pour protéger les enfants du soleil dans la cour	Mise en valeur des vestiges, valorisation globale du site/économie locale Amélioration paysage et esthétique / Sécurité / Confort des enfants	X	5 000 € HT X 20 000 € HT	DETR DRAC (2022) DETR (2022) Amendes de police (2022, sur une partie)	Travaux 2022-2023 Travaux 2023-2024
LOUDUN	Mise en valeur touristique de la Tour Carrée et ses abords	Revitalisation, cohésion sociale et développement économique et touristique				988 000 € HT	Financements à solliciter pour 2022	Travaux 2023-2024
LA GRIMAUDIÈRE	Protection des objets classés de l'église de Notre Dame d'Or et rénovation des murs extérieurs	Culture	Suite à la rénovation intérieure de l'église classée de Notre Dame d'Or, nous souhaitons protéger les objets classés (retables, antependiums, portes peintes...), ponçage des pierres, enduits de murs à la chaux et reprise en sous-œuvre d'une partie des murs extérieurs	Mise en valeur des biens culturels communaux	X	Pour les objets : 29 880 € TTC Pour les murs : 309 095 € TTC	DRAC Département Région Fondation du Patrimoine	

MOUTERRE-SILLY	Restauration intérieure de l'église de Chasseignes	Culture et patrimoine	Restauration des décors peints et conservation des peintures de chevalet	Mise en valeur de l'intérieur de l'église et valorisation globale du site	x	280 000 € HT	DRAC Département Région	
GUESNES	Aménagement de l'étang de Guesnes	Cadre de vie, développement touristique, sport et cohésion sociale	Création d'un camping pour camping-cars en lieu et place de l'ancien camping Création d'une zone de vidange pour eaux grises et eaux noires Rénovation des toilettes et douches du camping	Permettre aux touristes camping-caristes, traversants le Loudunais des pays de Loire vers le Futuroscope et visitant l'Historial du Poitou, de faire une halte dans un espace naturel protégé et idyllique.		En cours d'évaluation / chiffrage	Financements à solliciter pour 2022	Travaux 2023-2024
			Rénovation de la « buvette » de l'étang en restaurant : Aménagement d'une cuisine et mise aux normes sanitaires, réhabilitation électrique et réaménagement de la salle de restaurant.	Accueillir dans les meilleures conditions possibles les camping-caristes et les promeneurs séjournant à l'étang de Guesnes. - Combler une lacune dans le cadre de l'attribution du label « Station Sports et Nature en Vienne » obtenu en octobre 2021. - Créer de l'activité commerciale sur la commune		En cours d'évaluation / chiffrage	Financements à solliciter pour 2022	Travaux 2023-2024
			Aménagement Aires de jeux pour enfants et création d'un parcours sportif de santé autour de l'étang.	Développer les activités Sports et Nature en Vienne		En cours d'évaluation / chiffrage	Financements à solliciter pour 2022	Travaux 2023-2024
LA ROCHE-RIGAULT	Réhabilitation d'habitat communal (ancienne école)	Transition Écologique Cohésion sociale	Travaux de rénovation de l'ancienne école pour création d'une MAM	Gain énergétique, Répondre à un besoin pour les jeunes enfants Création d'emplois	x	En cours d'évaluation / chiffrage	État Département	
	Réhabilitation du patrimoine Église	Cadre de vie et cohésion sociale	Travaux de réaménagement de maçonnerie sur l'église pour la sauvegarde de cet édifice	Mise en valeur du bâtiment Sécuriser l'accès aux visiteurs Offre touristique		500 000 € HT	État Département	2023
	Rénovation Immobilier d'entreprises – ZI Viennopôle – ATELIERS RELAIS	Développement économique et transition énergétique	Création de bâtiments relais pour l'accueil de jeunes entreprises (8 cellules de 150 m ²)	Offre immobilière en adéquation avec les besoins des jeunes entreprises et services sur le territoire. Favoriser l'installation de nouvelles entreprises	Uniquement les études de programmation	2 243 000 € HT	Etat Département Région Europe	Etude de programmation et de maîtrise d'oeuvre 2022 Travaux 2023-2026
	Rénovation Immobilier d'entreprises – ZI Viennopôle – Centre de Formation	Développement économique	Raffraîchissement du Centre de Formation (bâtiment occupé par la CCI)	Améliorer l'offre de salle de formation (une salle supplémentaire)		156 000 € HT	Etat Département Région	Etude de programmation et de maîtrise d'oeuvre 2022 Travaux 2023-2026

CCPL	Création d'un Office de Tourisme du Futur	Développement économique et touristique, cohésion territoriale, transition écologique	Réaménager/créer un nouvel office de tourisme (en entrée de ville) comme étant un lieu de vie et de partage entre les habitants et les prestataires du territoire.	Mettre l'office de tourisme en adéquation avec les attentes des clientèles et des prestataires du territoire. Répondre aux différents besoins de la population en la plaçant au cœur du projet. L'OT devra également être une vraie vitrine du territoire en proposant un espace pour les socio-professionnels et leurs activités, un lieu de partage, un lieu pour vivre sa première expérience en Loudunais		5 000 000 d'€ HT	Etat Département Région Europe	Etude de programmation et de maîtrise d'oeuvre 2022-2023 Travaux 2023-2026
------	---	---	--	--	--	------------------	---	---

Orientation 2 : Améliorer le bien-vivre en Pays Loudunais

Commune / EPCI	Intitulé du projet	Thématique concernée	Descriptif sommaire du projet	Descriptif sommaire des effets attendus	A engager en 2021/2022	Si oui, enveloppe financière prévisionnelle	Partenariats / co-financements sollicités	Pour les projets au-delà de 2022, programmation envisagée
POUANÇAY	Création d'une boulangerie	Développement économique	Création d'une boulangerie avec snacking et parking pour co-voiturage Une seule boulangerie sur axe Angers-Poitiers. 6 000 passages/jour. Le boulanger le plus proche prend sa retraite	Créer/maintenir un service de proximité pour maintenir activité économique lors départ à la retraite du boulanger le plus proche	X	507 000 € HT	Etat Département 2022	
CEAUX-EN-LOUDUN	Réhabilitation d'un commerce bar/restaurant/épicerie et son logement en centre-bourg	Cohésion sociale	Acquisition-réhabilitation d'un commerce Bar/épicerie/restaurant/point poste suite fermeture dernier commerce de la commune	Favoriser lien social et rencontres Revitalisation du centre-bourg Présence d'un service de proximité (point poste et épicerie) pour personnes âgées ou à mobilité réduite	x	641 000 € HT	DETR : 150 000 accordé DSIL : 111 000 accordé Départ ACT II. : 100 000 sollicité Départ ACT IV : 70 000 sollicité Région : 45 000 accordé	
SAIX	Agrandissement préau école	Education	Augmentation surface d'accueil couverte de 20 m ²	Confort pour les enseignants, les enfants, les surveillants durant temps de pause et activités périscolaires (notamment en hiver et temps de pluie)	X	7 542 € HT	DSIL (2021)	
MONCONTOUR	Construction d'un club-house	Sport et cohésion sociale	Réalisation d'un équipement multi-associatif associant le gymnase à proximité	Redynamisation globale des activités sportives (football, tennis, ping-pong, badminton)		187 330 € HT	DETR (56 200 €) Département (37 466 €)	2023
VÉZIÈRES	Réhabilitation habitat municipal	Transition écologique	Réhabilitation d'un ensemble immobilier pour faciliter le logement des personnes isolées et âgées	Economie d'énergie Développer et favoriser le lien social et l'autonomie des personnes âgées		En cours d'évaluation / chiffrage		
GUESNES	Réaménagement de l'ancienne habitation de l'instituteur de l'école communale	Transition écologique, cadre de vie et cohésion sociale	Réaménagement de l'habitat pour créer 2 studios, Isolation totale du bâtiment aux normes actuelles et mise en place d'une pompe à chaleur pour remplacer le chauffage existant	Economies d'énergie et création de lieu de vie en fort déficit sur la commune.		En cours d'évaluation / chiffrage	Financements à solliciter pour 2022	Travaux 2023-2024
	Aménagement d'un logement au Verger-sur-Dive dans des bâtiments communaux	Développement économique	Réaménagement de l'école en logement	Mise en valeur des biens communaux	X	100 000 € TTC	Département	

LA GRIMAUDIÈRE	Transport scolaire	Mobilité / cohésion sociale	Depuis septembre 2019, la commune prend en charge le transport scolaire des enfants souhaitant être inscrits à l'école de Saint-Jean-de-Sauves. Nous souhaitons créer un RPI avec cette commune		X	Pour une année le coût du transport est d'environ 19 000 €	CCPL Région	
BOURNAND	Extension de l'école élémentaire	Éducation, jeunesse (fermeture des classes à Vézières)	Extension pour 2 salles de classes agrandissement du réfectoire construction d'un préau	Pouvoir accueillir et améliorer les conditions d'accueil des élèves de Vézières et les conditions de travail des institutrices ainsi que les agents de la cantine. Le confort des ATSEM qui surveillent durant le périscolaire dehors	X	400 000 € HT	DETR ACTIV	
MESSEMÉ	Réhabilitation de logements	Transition écologique	Réhabilitation de deux logements d'un bâtiment communal pour faciliter le logement	Rénovation énergétique Répondre à la demande de logements	X	170 000 € HT	Département État Région	
	Enfouissement des réseaux « Le Haut Messemé »	Paysage et transition écologique	Enfouissement d'un réseau d'EP et télécommunication dans le cadre d'un programme d'enfouissement des réseaux électriques (avec Sorégies)	Embellissement de notre ruralité	X	127 000 € HT	Sorégies	
	Aménagement de jeux pour les enfants	Cohésion sociale et revitalisation du centre-bourg	Création de jeux extérieurs pour les enfants	Permettre aux enfants de la commune de se retrouver	X	En cours d'évaluation / chiffrage		
	Aménagement d'un chemin du centre-bourg à la salle des fêtes		Création d'un chemin piétons pour accéder de la salle des fêtes au centre-bourg	Aménagement de sécurité du centre-bourg jusqu'à la salle des fêtes Amélioration paysagère				
LOUDUN	Construction vestiaires	Sport et cohésion sociale	Construction d'un vestiaire aux normes PMR et accessibilité et destiné aux différents sportifs	Redynamisation globale du site sportif	X	300 000 € HT	Financements à solliciter	
POUANT	Réaménagement du bourg	Cadre de vie et cohésion sociale	Réaménagement place principale pour améliorer l'accessibilité et sécurité des piétons, autres usagers de la route, création places de stationnement aux abords des services publics (mairie, église), création d'espaces verts, création espace de vie (marchés, foires, commerces) Aménagement de bornes de recharge électrique pour véhicules et vélos au centre-bourg	Création espace de vie, de rencontres et de partage au cœur du village Renforcer l'attractivité commerciale Faire des choix plus respectueux de l'environnement concernant le parc de véhicules Faire face à l'expansion significative du marché électrique Apporter un service supplémentaire	X	142 000 € HT	ACTIV 4 : 36920 € (en cours commission du 25/11/2021) Amendes de police (pas de retour) DETR 42 600 €	
SAMMARÇOLLES	Travaux cantine scolaire	Education-jeunesse	Travaux d'insonorisation de la cantine scolaire	Amélioration des conditions d'accueil des enfants et conditions de travail des agents de cantine	X	7 000 € HT		
	Aménagement entrée de bourg	Cadre de vie/sécurité routière	Création double chicane en rétrécissement et surélévation de chaussée	Sécurisation RD 23 rue de la Gare-entrée du bourg	X	45 000 € HT	Etat (Amendes de police)	
SAINT-LÉGER-DE-MONTBRILLAISS	Réhabilitation du bar de la commune	Redynamisation du centre-bourg Développement économique	Réhabilitation du bar de la commune avec dossier soutenu par l'association 1000 cafés qui positionnera un gérant (création d'une EURL avec l'association). Le but est de maintenir le dynamisme du centre-bourg. Le bar fera aussi restaurant et épicerie de produits locaux	Création de 2 emplois et création d'un service de proximité/d'échange pour les personnes âgées	X	250 000 €	Etat Département	

CCPL	Programme de revitalisation centre-ville de LOUDUN	Développement économique et touristique, cohésion territoriale, transition écologique	<p>1) Mise en œuvre de la convention d'engagement « Petite ville de Demain » et Convention cadre pluriannuel « revitalisation centre-bourg » Loudun</p> <p>* étude préalable à une opération programmée d'amélioration de l'habitat</p> <p>Maitrise d'ouvrage CCPL</p> <p>* une étude de définition urbaine</p> <p>Maitrise d'ouvrage Ville de LOUDUN</p> <p>2) Mise en œuvre de la prochaine ORT centre-ville et Convention cadre pluriannuel « revitalisation centre-bourg » Loudun</p>	<p>1) Ingénieries, études de faisabilité et de programmation, opérations matures</p> <p>2) investissements de l'ORT : OPAH-RU, aménagement et renaturation d'espaces publics, mobilités actives, mutations immobilières, équilibres commerciaux, etc.</p>		1) 279 600 € HT		Phase opérationnelle 2023-2026
	Réhabilitation du patrimoine néolithique	Développement touristique-cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation du dolmen de Chantebrault	Pour valorisation et accessibilité au public du patrimoine de pays	X	55 000 € HT	Etat Département	

Orientation 3 : Etre acteur de la transition écologique et énergétique

Commune / EPCI	Intitulé du projet	Thématique concernée	Descriptif sommaire du projet	Descriptif sommaire des effets attendus	A engager en 2021/2022	Si oui, enveloppe financière prévisionnelle	Partenariats / co-financements sollicités	Pour les projets au-delà de 2022, programmation envisagée
POUANÇAY	Création d'un réseau d'eaux pluviales pour recevoir les rejets des microstations	Environnement	Raccordement des microstations ou fosses toutes eaux compactes au réseau d'eaux pluviales	Mise aux normes des installations d'assainissement privés et collectifs refusés par Eaux de Vienne et l'Agence de l'Eau	X	111 124 € HT	Département 2022	
GLÉNOUZE	Préservation de la biodiversité	Gestion ressources en eau/transition écologique	<p>Agir en profondeur et sur le long terme en faveur de la biodiversité en cohésion population et territoire.</p> <p>Actions de sensibilisation de la population autour du projet</p>	<p>* Inventaire et soins des haies communales / mise en place de nouvelles haies nourricières / arbres / prairies fleuries</p> <p>* inventaire des sources et ruisseaux pour leur réhabilitation</p> <p>* Aménagement et création de sanctuaires de biodiversité (l'étang, le lavoir, village et autres zones communales)</p> <p>* chemins de randonnées pédagogiques (faune et flore du territoire)</p> <p>* Inventaire des vignes non entretenues * récupérateurs d'eau et réservoir de récupération sur l'ensemble de la commune</p> <p>* proposition d'offre en vue d'installation maraîchère et /ou boulangère</p>	X	En cours d'évaluation / chiffrage		Programme pluriannuel à déployer au-delà de 2022
	Réhabilitation habitat municipal	Transition écologique	<p>Réhabilitation d'un logement municipal.</p> <p>Diagnostic énergétique prévu au 1^{er} trimestre 2022 en partenariat avec SOREGIES</p>	Economie d'énergie	X	En cours d'évaluation / chiffrage		Travaux 2023

LOUDUN	Rénovation énergétique	Transition écologique	Travaux de rénovation, isolation thermique, remise à neuf du système d'éclairage artificiel	Gain énergétique, confort acoustique, modernisation des infrastructures	X	454 230 € HT	ANS (obtenu) et candidature déposée pour appel à projet CD (Terre de jeux 2024)	
SAIX	Rénovation école maternelle	Transition écologique	Remplacement de l'ensemble des fenêtres des classes	Economie d'énergie (isolation thermique)	X	25 000 € HT	DSIL (2021)	
SAINT-LAON	Rénovation école maternelle	Transition écologique	Selon le diagnostic énergétique (programmé avec SOREGIES et l'ANAH fin 2022) : changement des fenêtres, isolation des combles, changement de la chaudière au fuel certainement...	Économie d'énergie (isolation thermique)	2023	En cours d'évaluation / chiffrage	DSIL (2023)	Travaux 2023-2024
	Rénovation énergétique éclairage extérieur mairie	Transition écologique	Travaux de rénovation, isolation thermique, remise à neuf du système d'éclairage artificiel	Gain énergétique	2022	5 000€HT	DETR ACTIV 3 Département 2022	Travaux 2022
SAMMARÇOLLES	Travaux mairie	Transition Ecologique	Remplacement des huisseries	Economies d'Energie	X	12 000 € HT	Département (Activ 3)	
	Construction atelier municipal	Transition Ecologique	Etude pour la construction d'un atelier municipal	Economie d'énergie du nouveau bâtiment et amélioration des conditions de travail des agents techniques	X	En cours d'évaluation / chiffrage		Travaux programmés en 2023
SAIRES	Construction atelier municipal	Transition écologique	Construction d'un bâtiment-entrepôt matériel et engins communaux avec toiture photovoltaïques	Production d'électricité	X	En cours d'évaluation / chiffrage		
MOUTERRE-SILLY	Création d'un réseau de collecte d'eaux pluviales à Germiers	Environnement	Raccordement des habitations, des fosses toutes eaux compactes et microstation	Mise aux normes	X	250 000 € évaluation à affiner	Département	
	Rénovation de l'école	Transition écologique	Remplacement des huisseries et isolation intérieure	Économies d'énergie	X	15 000 € HT	Département Sorégies (à solliciter)	
CCPL	Rénovation Immobilier d'entreprises – ZI Viennopôle Centre d'Accueil des Entreprises	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique du Centre d'Accueil des Entreprises et mise en accessibilité du rez de chaussée	Limiter la consommation d'énergie. Optimiser l'occupation du bâtiment en aménageant des espaces de partage (restauration, formation ...)	Uniquement les études de programmation	600 000 € HT	Etat Département Région Europe	Etude de programmation et de maîtrise d'oeuvre 2022 Travaux 2023-2026
	Rénovation Immobilier d'entreprises – ZI Viennopôle	Transition écologique et énergétique/ développement économique	Rénovation énergétique et restructuration des espaces d'accueil des entreprises, salle de formation et bureaux services administratifs de la CCPL au sein du Téléport 6 ;	Limiter la consommation d'énergie. Optimiser l'occupation du bâtiment en aménageant des espaces de partage (restauration, formation ...). Augmenter la capacité d'accueil de travailleurs en intégrant la mutualisation des espaces avec le télétravail.	Uniquement les études de programmation	2 024 000 € HT	Etat Département Région Europe	Etude de programmation et de maîtrise d'oeuvre 2022 Travaux 2023-2026
	Rénovation de la Maison de pays	Cohésion sociale-développement économique et social	Rénovation cuisine, salle de restauration, création espace traiteur, formation cuisine + système de chauffage et refroidissement	Favoriser la création d'emplois et l'économie locale en circuits courts. Cohésion sociale au travers mode de gestion en coopérative (SCIC)	X	385 000 € HT	Etat Département Région	